

DEMANDE DE DÉPENSE EXCEPTIONNELLE

Séance du Conseil général du 9 décembre 2020

4. Covid 19 - soutien au commerce local

Demande de dépense exceptionnelle de Fr. 75'000.–



Descriptif de la demande :

En date du 3 novembre 2020, et dans le cadre de la situation sanitaire actuelle, le Conseil communal a été abordé pour discuter de la suggestion suivante : la distribution de bons d'achats pour tous les citoyens en faveur des commerces et des indépendants de notre commune.

La situation actuelle est connue de tous et elle n'est guère réjouissante tant du point de vue sanitaire qu'économique. Plus que jamais, il apparaît indispensable de soutenir notre économie locale. Cette dernière représente un maillon essentiel pour faire vivre un village. Elle permet, évidemment, aux habitants de bénéficier de produits et de services de qualité. Cependant, elle permet surtout de créer des liens et propose des lieux de rencontres et d'échanges, ce qui paraissait peut-être bien banal avant le printemps 2020 : acheter son pain, se faire une beauté dans un salon de coiffure, passer commande chez le traiteur pour la communion de la petite dernière, prendre l'apéro avec des amis, changer son matériel de sport, etc... tout cela devient désormais fragile et soumis aux évolutions sanitaires.

Les commerces et les indépendants de notre village créent de la valeur ajoutée à Vuadens en fournissant des services mais aussi des places de travail.

Dans le concret : offrir deux bons d'achat de Fr. 15.– par habitant, enfant compris. Ces bons seraient acceptés dans les commerces et chez les indépendants de Vuadens et qui décideront de participer à cette action. Les bons seront valables jusqu'au 30 juin 2021, et seront envoyés à la population au plus tard courant janvier 2021.

Une liste des commerçants et indépendants participant à l'action devra être remise avec les bons afin que les citoyens sachent où se rendre. Cela permettra également de donner l'occasion à nos commerçants de se faire connaître et à nos citoyens de découvrir la palette de services offerte sur notre commune.

Cette demande, comptabilisée dans les comptes 2020, représente une dépense estimée à Fr. 75'000.– (environ 2'500 habitants x Fr. 15.– x 2 = Fr. 75'000.–)

Le Conseil communal sollicite l'autorisation du Conseil général pour une dépense exceptionnelle de Fr. 75'000.–.